

Admission en classe préparatoire - Rapport de jury, Voie d'accès directe (session juin 2022)

Cette année, 27 candidat·es de 8 lycées de l'Académie de Caen, dispensant les options d'arts plastiques de spécialité et facultative, ont été auditionné·es par la voie d'accès directe à la classe préparatoire. Les jurys constitués d'enseignant·es se sont déplacés dans 5 lycées (Allende à Hérouville-Saint-Clair, Leverrier à St Lô, Lebrun à Coutances, Cornat à Valognes, Malherbe à Caen) pour rencontrer les candidat·es. Nous saluons au passage la qualité de l'accueil et la grande disponibilité des enseignant·es d'arts plastiques et de l'équipe administrative sans qui cette voie d'accès n'existerait pas.

Quand le jury n'a pas pu se déplacer, d'autres solutions ont été trouvées. Une candidate du lycée Marguerite de Navarre à Alençon a été auditionnée en visioconférence ; un candidat du lycée Littré d'Avranches s'est déplacé jusqu'à la classe préparatoire de Cherbourg pour être auditionné par un jury, l'occasion pour ce candidat de visiter l'école. Pour chaque situation, tout a été mis en œuvre pour que les candidat·es puissent exposer leur projet avec quiétude.

Pour la très grande majorité, les candidat·es avaient été très bien préparé·es à l'unique épreuve d'admission : un entretien oral d'admission. Les échanges se sont souvent mués davantage en discussions constructives qu'en épreuve parfois déstabilisante, l'anxiété disparaissant souvent au profit de la curiosité et de la disponibilité d'écoute. Les dossiers artistiques défendus par les candidat·es avaient été également organisés à la fois physiquement et numériquement.

Toutefois, les jurys ont constaté chez certain·es candidat·es à la fois un manque de variété et de quantité dans les productions proposées, ce qui interroge naturellement sur la capacité de travail de chacun·e, l'appétence pour l'expérimentation et la motivation réelle à intégrer un cursus difficile en études artistiques. Parfois, le projet personnel que les lycéen·nes devaient présenter pour l'épreuve du BAC était même exclu. Pourtant, toutes les recherches engagées, qu'elles soient encadrées au lycée ou engagées en dehors de toute obligation scolaire, que ce soit des dessins ne cherchant à exister que dans les marges, les carnets de recherches, des photos prises au smartphone, des sons, des formes inclassables mais que les candidat·es présentent comme artistiques et tout ce que l'on n'oserait jamais montrer avait sa place dans le dossier présenté au jury de la classe préparatoire. C'est davantage au jury de faire le tri qu'à l'élève qui n'est peut-être pas encore en capacité de faire des choix.

D'autres candidat·es n'ont pas construit correctement leur projet d'études, en tout cas pas de façon claire, clairvoyante, ni pragmatique... Venir en prépa, c'est s'accorder un peu plus de sept mois de réflexion pour confirmer son orientation artistique, renforcer disponibilité et potentialités artistiques mais non pour tout y initier. C'est sur une base préexistante que se construit la suite en prépa. Quelqu'un·es n'ont visé étonnamment que la classe préparatoire de Cherbourg parfois pour des questions de proximité géographique ou de préférence (sans pouvoir la justifier), en excluant des solutions accessibles et nécessaires telles que d'autres classes préparatoires du réseau APPEA, des concours de 1^{ère} année en école d'art et de design, des DN MADE en arts appliqués, voire des voies moins artistiques... En ce sens, intégrer la classe préparatoire de l'ésam par la voie d'accès directe ne doit pas être considéré comme un passage automatique au sortir du baccalauréat mais comme un examen aussi exigeant et sélectif qu'un concours d'entrée dans le supérieur. Si la voie d'accès directe donne peut-être à certain·es le sentiment de « jouer à domicile » dans leur lycée, chaque place en prépa se méritera toujours et ne sera jamais à prendre par défaut ou par dépit. Tout est fait en ce sens afin d'éviter les abandons en cours d'année ou les erreurs de casting.

Alors que les candidat·es ont un enseignement solide en histoire de l'art au cours de leur scolarité au lycée, les jurys ont noté un manque de générosité quant aux références citées (quand il y en a eu). Peu importe la pratique à laquelle appartient la référence, le jury doit accéder à l'écosystème dans lequel évolue chaque candidat·e et là où il·elle a trouvé un possible devenir ou l'origine d'une envie de créer à tout prix. Le jury doit comprendre, connaître ses centres d'intérêt s'ils sont en adéquation avec les pratiques artistiques engagées autant que le projet d'études.

Enfin, si quelques candidat·es se sont bien informé·es au préalable sur les classes préparatoires de l'APPEA, sur les écoles supérieures d'art et de design, et/ou ont été présent·es aux portes ouvertes et/ou aux journées du lycéen (dont la présence est à saluer), nous ne pouvons qu'encourager un plus grand nombre à faire autant que possible le déplacement dans la classe préparatoire pour rendre votre projet d'études concret et réalisable... ce à quoi nous nous emploierons avec les candidat·es admis·es dès le 31 août jusqu'à l'obtention de vos concours en 2023.